



# Le territoire comme paysage culturel évolutif et vivant

## Le futur du patrimoine

Par Francesco Bandarin, architecte-urbaniste, ancien directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, conseiller spécial du directeur général de l'ICCROM

Publié le 20/11/2023

**Parmi tous les sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est exceptionnel à plusieurs points de vue. D'abord, parce que peu ont une telle envergure territoriale. Ensuite, en raison de la diversité des objets qu'on y trouve : des installations minières industrielles, des terrils, mais aussi toute la variété et la richesse de ses architectures, notamment des ensembles de logements ouvriers sociaux : c'est un catalogue incroyable de ce que la modernité a pu concevoir en la matière. C'est enfin un site chargé d'histoire, avec ses éléments de « paysage culturel » empreints d'authenticité.**

Du côté de l'Unesco, la convention initiale de 1972 est longtemps restée une expression de la culture monumentale occidentale, centrée sur les monuments historiques bâtis et les artefacts. Pour y remédier, la notion de « paysage culturel » a été imaginée par l'Unesco en 1992, pour intégrer dans la convention des typologies de patrimoine qui n'étaient pas encore reconnues. Un « paysage culturel » représente une œuvre conjuguée de l'homme et de la nature, qui illustre « l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel, et des forces sociales, économiques et culturelles successives, intérieures et extérieures<sup>1</sup> ».

Au début, cela concernait plutôt les « beaux » paysages ruraux, ou viticoles, qui captaient l'attention. Pourtant la définition même de « paysage culturel » comme interaction entre l'homme et la nature pose une question plus vaste : pourquoi la ville ne serait-elle pas un paysage culturel ? On bute alors sur le vieux cloisonnement disciplinaire et culturel entre la ville et le rural, l'urbanisme et la géographie. C'est ce qui a mené l'Unesco à adopter en 2011 la « Recommandation concernant le paysage urbain historique<sup>2</sup> » : c'est une idée forte car on a mis dans le cadre de la conservation urbaine toute la richesse culturelle et technique des paysages.

Pour revenir au Bassin minier, c'est un site exceptionnel aussi par rapport aux autres typologies de la quarantaine de paysages industriels inscrits par l'UNESCO. Il y a actuellement 1157 sites inscrits dans la Liste du patrimoine mondial, les sites industriels représentent donc environ 3 % des sites protégés par l'UNESCO. Ils sont de divers types : ceux qui sont simplement des architectures (comme l'usine Fugus à Alfeld, en Allemagne, et la cité industrielle Olivetti d'Ivrée, en Italie), d'autres qui sont plus anciens (comme la ville de Potosi, en Bolivie) et qui sont des typologies des origines de la cité industrielle, et il y a ceux qui sont similaires, comme des bassins charbonniers en Allemagne. Mais ils ont presque toujours été inscrits pour la valeur de leur bâti.

L'inscription du bassin minier au titre de « paysage culturel évolutif et vivant » marque une différence : c'est une approche holistique qui embrasse le territoire en tant qu'identité physique, mais aussi en tant que complexe socioéconomique et historique. Cela va donc au-delà des principes originels de conservation-restauration du Patrimoine mondial.

Enfin, le dossier du Bassin minier tire également son exemplarité de sa genèse : il a été porté par la société civile et non décidé d'en haut. Ce modèle, qui intègre la vision patrimoniale et socioéconomique ainsi que le rôle des habitants, pourra donc servir d'exemple pour d'autres sites déjà classés dont la gestion devra être complètement réinventée. C'est pourquoi il représente le futur du patrimoine.

1. Nora Mitchell et al. éd., « Paysages culturels du patrimoine mondial - Guide pratique de conservation et de gestion », *Cahier du patrimoine mondial*, n°26 (Paris ; UNESCO World Heritage Centre, 2009).

2. La recommandation concernant le paysage urbain historique a été adoptée le 10 novembre 2011 par la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO. Voir <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1026>



Vue aérienne du grand site minier du 9-9bis à Oignies (62), Hérault Arnod Architectes.

### Requalification du site des fosses 9-9 bis. Oignies (62)

Haut lieu de la mémoire minière, c'est ici que fut remontée le 21 décembre 1990 la dernière berline de charbon du Nord-Pas de Calais. Ce site a été sauvé in extremis de la démolition et a ensuite fait l'objet d'une requalification d'ensemble ambitieuse entre 2005 et 2019, devenant l'un des cinq grands sites miniers du Bassin minier Patrimoine mondial. L'ensemble industriel est converti en un lieu dédié à la musique et au son, ainsi qu'à son histoire industrielle et patrimoniale. Le site abrite aujourd'hui les bureaux de la Mission Bassin Minier, des studios d'enregistrement, des salles de séminaire et de concert et des espaces d'exposition. Le projet comporte différents niveaux d'intervention : un schéma directeur général, la

reconversion des bâtiments classés ou inscrits existants (chevalements, bâtiments d'extraction, salle des pendus...) et la réalisation de bâtiments neufs dont le Métaphone®. Clef de voûte contemporaine du projet de reconversion, ce bâtiment synthétise la nouvelle vocation musicale et sonore du site. Architecture de matières, de sons et de lumières, c'est un bâtiment que l'on regarde et que l'on écoute, immense instrument joué par des musiciens tour à tour invisibles ou mis en scène.

[MOE : Hérault Arnod, architectes mandataires - MOA : communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin]

*« L'universalité, l'universalisme sont des concepts essentiels à valoriser dans le monde dans lequel on vit. La convention de 1972 sur le Patrimoine mondial culturel et naturel, avec sa valeur universelle exceptionnelle, est un des rares instruments internationaux qui définit, promeut et met en valeur cette notion d'universalisme, notion au cœur de l'ordre international de 1945 que nous, en tout cas, souhaitons maintenir. En ce sens, cette convention de 1972 et le Comité du patrimoine mondial qui se réunit chaque année et qui la met en œuvre, qui réunissait entre autres, en 2021, notamment la Chine et la Russie parmi les 21 membres en tout de ce comité, sont des instruments très précieux de cohésion internationale. »*

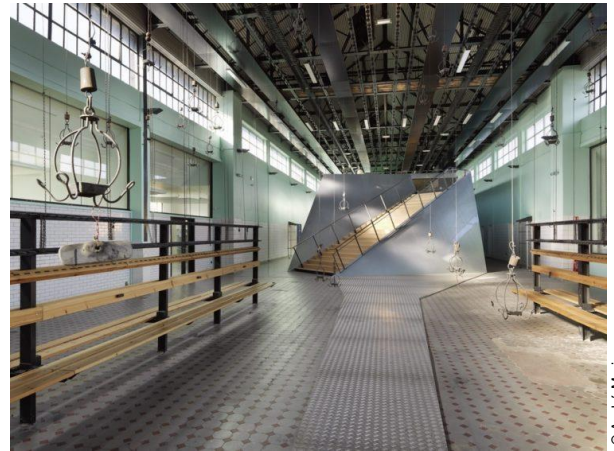
Véronique Roger Lacan, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, de 2019 à 2023.

*« Le modèle démocratique était au cœur de l'inscription, il faut donc replacer l'aventure du Bassin minier dans une vision géopolitique mondiale. Ne jamais oublier que l'universalisme est une valeur qui reste à défendre. En tant qu'architectes, nous savons que, si une architecture ne repose pas sur un enracinement, elle n'est qu'une marchandise internationale. »*

Marie-Hélène Contal, ancienne cheffe du département du développement culturel de la Cité de l'architecture et du patrimoine directrice de l'École spéciale d'architecture



© André Morin



© André Morin

Le projet de requalification des fosses du 9-9 bis propose, au-delà de la célébration de l'histoire de la mine, une programmation autour de la musique et du son, à la mémoire du bruit intense produit par ce lieu industriel lorsqu'il était en activité et qui est depuis lors retombé dans le silence de l'abandon. Ce projet, inscrit dans une démarche de valorisation touristique et culturelle, comprend un schéma directeur général, la redéfinition du paysage et des accès, les reconversions du bâtiment

classé des machines et de l'ensemble de la salle des pendus, ainsi que l'édification de nouveaux bâtiments : un immeuble de bureaux, extension d'un atelier existant, et le Métaphone®. Les différents éléments du projet ont été construits successivement pendant dix ans, l'ensemble du bâtiment de la salle des pendus étant le dernier livré. Il abrite les bureaux d'administration du site, des salles de musique et de danse, de répétition d'orchestre, de séminaires, des studios d'enregistrement et un plateau télé.



© André Morin